

## RAPPORT DE LA PREMIERE REUNION DU SENAT ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE DE MONCTON.

le 15 juillet, 1963

La première réunion du Sénat académique a lieu au Pavillon Lefebvre.

Le président, R. P. Clément Cormier, souhaite la bienvenue aux membres.

### Membres présents

Étaient présents : le Recteur, R. P. Clément Cormier, c.s.c.  
le Vice-recteur, R. P. Louis-M. Daigle, c.s.c.  
le Secrétaire-général, R. P. Rémi Rossignol, c.s.c.  
le Doyen des Arts, R. P. Reno-L. Desjardins, c.s.c.  
le Vice-doyen des Arts, R. P. Arthur Gauvin, c.j.m.  
le Doyen des Sciences, R. P. Paul Bourque, c.s.c.  
le Directeur de l'École de Commerce, M. Jean Cadieux  
le Directeur de l'École de Psychologie et Éducation, R. P. Roland Soucie, c.s.c.  
Deux membres élus des Sciences : M. Raymond LeBlanc, R. P. J.-B. Cormier, c.s.c.  
Un membre élu du Commerce, M. Aurèle Young  
Un membre élu de Psychologie et Éducation, M. Aldéo Renaud  
le Directeur des Services extérieurs, M.A. Boudreau  
Un membre nommé par St-Joseph, R. P. R. Dionne, c.s.c.  
Un membre nommé par Sacré-Coeur, R. P. L. Lanteigne, c.j.m.  
Un membre nommé par St-Louis, R. P. F. Bourque, c.j.m.  
Le Vice-doyen, Brian T. Newbold, était absent.

### Lecture des documents

La séance s'ouvre par la lecture de la recommandation de la Commission Deutsch, de l'entente du 15 décembre, 1961 et du Chapitre VI des Statuts.

### Modifications apportées

Le Sénat propose une modification des articles suivants des Statuts :

Art. 46 - (b) d'ajouter pour les membres élus dans chaque faculté : « à l'exclusion de la faculté des Arts. »

Art. 47 - Les électeurs seront en plus des officiels, les professeurs titulaires, agrégés, et adjoints.

On demande aussi de définir les termes : école et institut.

D'après le répertoire des Universités canadiennes, au lexique p. 285 de l'édition '62 :

École : généralement une subdivision d'une faculté. S'emploie parfois dans la même acception que le mot 'faculté'.

Institut : subdivision d'une faculté ou d'une école ou groupement de disciplines dans plus d'une faculté ou d'une école, par ex. l'Institut de géographie.

Art. 49 - ajouter le 'sanctionner'

(a) Définir ou sanctionner la politique générale...

Art. 53 - au sujet des comités permanents. Le R. P. Reno-L. Desjardins propose de réduire provisoirement le nombre de comités à deux; un comité s'occuperait des règlements académiques, des programmes et des admissions; l'autre, des examens et des grades. Le R. P. Dionne seconde cette proposition et elle est adoptée.

#### Comité de nomination

Le R. P. Francis Bourque propose qu'un comité de nomination composé du secrétaire-général et des RR. PP. Gauvin, Bourque et Dionne soumettent une proposition relativement à la composition des comités. M. Aurèle Young seconde la proposition; aucune voix dissidente.

Suggestions adoptées relativement au texte du répertoire de F.U.C.

Le président attire l'attention à un document important - le texte destiné au Répertoire de la F.U.C. qui doit présenter une description fidèle de l'Université et demande de prendre tout le temps requis pour l'étudier avec beaucoup de sens critique.

Les suggestions suivantes sont acceptées : ne pas inclure, pour le moment, les anciens des Collèges; d'indiquer les trois directeurs des cours d'été :

Collège St-Joseph - R. P. Roland Soucie, c.s.c.

Collège Sacré-Coeur - R. P. Léopold Laplante, c.j.m.

Collège St-Louis - M. Henri Albert

#### Structuration des cours d'été

Le Sénat prie le Conseil des Services extérieurs (Statuts art. 82) de faire une étude sur la structuration des cours d'été, programme etc.

#### Présentation du Mémoire des Rel. Hospitalières

À 3 h 30, après rendez-vous, les Religieuses Hospitalières, les R. des Soeurs Larose, Nadeau, Albert et Richard, présentent un mémoire relativement au Collège Maillet. Les membres du Séant académique demandent des précisions concernant les cours. Comme il faut prendre cette requête en sérieuse considération, l'étude est remise au lendemain. Il est 5 heures et ajournement jusqu'à 9 h 45 de la matinée.

le 16 juillet, 1963

#### Autres recommandations du Sénat

Le Sénat continue l'Étude du texte destiné au Répertoire et fait les recommandations suivantes :

Que la faculté des Arts, qui doit se réunir mercredi le 24, fasse une étude plus complète au sujet des conditions d'admission, d'inscription, des barèmes de notes etc.

Que le mot 'classique ' soit enlevé des documents officiels de l'Université et substitué par conduisant au baccalauréat ès Arts.

Que, pour le moment, aucune mention soit faite de la maîtrise ès arts.

Que la maîtrise en commerce soit de trois semestres plutôt qu'une année complète. [plus une thèse].

Que le texte corrigé soit réécrit.

#### Projet de l'annuaire général

Le Sénat approuve le projet de l'annuaire général et demande :

- d'inclure, dans la liste du corps professoral, tous les professeurs qui devront enseigner l'année suivante et d'y insérer même les professeurs des collèges affiliés.
- d'ajouter au dernier paragraphe des notices historiques que les collèges affiliés ont accepté de suspendre leur charte universitaire quant à la collation des grades.
- d'adopter une traduction de la devise 'Surge Illuminare' - Lève-toi rayonne.
- de faire, pour les droits à acquitter, la référence aux annuaires particuliers.
- et enfin de faire publier l'annuaire le plus tôt possible.

#### Formules

La faculté des Arts étudiera les formules requises pour l'admission, l'inscription etc. et les proposer aux collèges affiliés.

#### Publicité

M.A. Boudreau est prié d'étudier avec les autorités des collèges affiliés toute la procédure relative à la publicité.

#### Costumes académiques

Le R. P. Soucie nous donne des renseignements au sujet des costumes académiques. Le Sénat n'a pris aucune décision et il prie le Père Soucie de faire un rapport plus détaillé.

#### Mémoire - Hospitalières

Le Mémoire des Religieuses Hospitalières est l'objet d'une étude sérieuse. A vol d'oiseau en marge du mémoire, le Sénat prend connaissance du travail du R. P. C. Cormier au sujet de l'École des Infirmières.

Pour répondre au désir du Sénat, M. Jean Cadieux propose la formation d'un comité pour étudier toute cette question de l'École des Infirmières avec la Mère Provinciale des Religieuses Hospitalières et le Collège Maillet. Le R. P. Paul Bourque seconde cette proposition et elle est adoptée. Outre le R. P. Recteur, les membres du comité sont : R. P. Arthur Gauvin, Dr. Claude Gaudreau, R. P. Aurèle Plourde, R. P. Reno Desjardins, M<sup>e</sup> Louis LeBel et M. le Juge Adrien Cormier.

#### Collège de Shippagan

Le R. P. Arthur Gauvin présenta la requête du Collège de Shippagan. Après discussion, le Sénat n'arrive à aucune décision. M. Cadieux propose que le R. P. Recteur et trois membres nommés par lui, au nom du Sénat, aillent sur les lieux étudier le cas du collège. Le R. P. Recteur demande le pouvoir consulter quelques personnes en dehors des membres. Cette proposition secondée par le R. P. Gauvin, est adoptée.

#### Comité de nomination

Le comité de nomination de la veille forme le premier comité comme suit : RR. PP. Desjardins, Paul Bourque, Gérard Rioux et M. Jean Cadieux; le deuxième comité : RR. PP. Lucien Audet, Raoul Dionne et M. Aldéo Renaud, le secrétaire général, par sa fonction, siège sur chacun des comités.

La prochaine réunion sera au début de septembre.

Ajournement à 5 h 45.